

Toepassing van artikel 47 van het Reglement van Inwendige Orde van de Gemeenteraad. Interpellatie van N. VAN LYSEBETTEN, Gemeenteraadslid, betreffende de herinrichting van de Ninoofsesteenweg door het Gewest.

N. VAN LYSEBETTEN donne lecture du texte suivant :

N. VAN LYSEBETTEN leest de volgende tekst:

Je souhaite interpeller au sujet du réaménagement de la Chaussée de Ninove mené par « Bruxelles Mobilité ». Cette chaussée, et surtout les tronçons sur le territoire de notre commune nécessitaient des travaux de rénovation depuis longtemps.

Cependant, si l'ambition de verdir notre espace urbain, de lutter contre les îlots de chaleur et de sécuriser les cyclistes est légitime, la méthode imposée par la Région pose un problème majeur : la suppression unilatérale et brute d'un nombre élevé de places de stationnement en voirie. Cette décision, déconnectée des réalités de terrain, menace d'asphyxier nos commerces locaux et de saturer par un report massif de voitures les petites rues résidentielles adjacentes, qui souffrent déjà d'une forte pression automobile.

Face à ce projet rigide, je tiens à saluer le travail proactif mené par notre échevine de la « Mobilité » et du « Développement économique ». Dès les premières phases, elle a pris ses responsabilités en portant un avis défavorable clair et motivé au nom d'Anderlecht. Sa double casquette de gestionnaire de la mobilité et du commerce lui a permis de défendre avec force un équilibre indispensable entre transition écologique et viabilité économique.

Malheureusement, la Région a choisi de passer outre l'avis officiel de notre Commune. Face à cette situation, nous devons faire front commun. Des alternatives existent et auraient permis de concilier les objectifs climatiques régionaux avec les besoins des usagers d'Anderlecht :

- La végétalisation par l'alternance poreuse : il était techniquement possible d'alterner de manière stricte un arbre en fosse et deux places de parking en revêtement perméable (pavés/herbe). Cela aurait sauvé près de la moitié des places tout en assurant l'infiltration des eaux de pluie.

- Le stationnement dynamique (« Shop & Go ») : des places à haute rotation (gratuites et limitées à 30 minutes) munies de capteurs intelligents, garantissant un flux constant

de clients pour nos commerces, comme cela fonctionne très bien dans d'autres communes belges. La mutualisation nocturne : L'ouverture réglementée des parkings privés des grandes enseignes de la chaussée durant la nuit afin d'offrir une solution de repli essentielle aux résidents n'ayant pas de garage.

Pour soutenir la dynamique de notre échevinat face aux arbitrages de la Région, je souhaite poser les questions suivantes :

- Quels sont les derniers leviers politiques, de concertation ou d'ajustement de chantier que vous activez auprès de la Région pour tenter d'intégrer ces alternatives de bon sens (comme le « Shop & Go ») aux aménagements latéraux ?

- Comment la Commune compte-t-elle utiliser ses propres compétences territoriales sur les voiries communales adjacentes pour créer des zones de stationnement compensatoires et protéger les quartiers résidentiels d'Anderlecht d'un report chaotique de véhicules ?

- Enfin, un plan d'accompagnement spécifique (signalisation renforcée "Commerces Ouverts", aides ou facilités de stationnement temporaires pour les professionnels) est-il prévu pour soutenir nos commerçants de la chaussée qui s'apprêtent à subir de longs mois de travaux ?

Madame l'Échevine H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen H. BENMRAH leest de volgende tekst:

Comme vous l'indiquer vous-même la chaussée de Ninove est une voirie régionale sur laquelle la Commune n'a aucune compétence. Certes, elle a la faculté de remettre un avis motivé auprès de la Région qui n'est aucunement contrainte d'en tenir compte.

A deux reprises, le Collège s'est ainsi positionné. Une 1^{ère} fois, le 19 mars 2024 concernant un réaménagement de voirie entre le boulevard Mettewie et le rue Van Soust, ce qui correspond aux numéros 631 à 788 et 975 à 1144 de la chaussée de Ninove. Une seconde fois, le 18 mars 2025 concernant un réaménagement des numéros 281 à 605.

La 1^{ère} fois, le Collège avait rendu un avis favorable tout en regrettant une réduction trop significative du nombre de places de stationnement et, d'autre part, un manque

de concertation avec la Commune et ses habitants, au regard notamment des remarques de l'enquête publique.

La 2^{ème} fois, le Collège avait remis un avis défavorable au motif qu'à nouveau le projet pêchait par la disparition de places de parking, alors que les voiries avoisinantes sont proches de la saturation, et par le manque d'information données aux riverains.

Pour ce second projet, je me suis personnellement investie en rencontrant les auteurs de projet afin d'obtenir des corrections. J'ai pu récupérer une dizaine de places de stationnement sur les soixante perdues initialement.

Retrouver des places dans les rues adjacentes, des voiries communales, n'est pas possible car, comme je viens de le signaler, elles sont déjà saturées par le stationnement des riverains. C'est ce que le Collège a tenté d'expliquer aux autorités régionales de l'époque ; mais qui sont restées sourdes à cet argument.

Les dispositifs « Shop and Go » ne conviennent pas à tous les commerces mais leur création pourrait être étudiée en fonction des demandes.

Quant à la mutualisation des parkings, je me suis rendue, au moment des discussions avec la Région, sur le parking « Orchestra/Zeeman/CoMarché » encore ouvert aux riverains, pour me rendre compte qu'il présente des difficultés pour accueillir les clients des magasins car la plupart des véhicules qui s'y garent après les heures de fermeture sont toujours présents au moment de l'ouverture.

Enfin, je vous confirme que le Collège, le service « Développement économique » et moi-même resterons à l'écoute des commerçants durant les travaux, afin de trouver des solutions au cas par cas ; les besoins d'une pharmacie, d'un restaurant ou d'un commerce de détails n'ayant pas les mêmes.

N. VAN LYSEBETTEN :

C'est une très bonne chose d'avoir récupéré ces dix places de parking ; même si c'est modeste, c'est un premier pas appréciable.

Si je comprends bien votre réponse, le dispositif « Shop and Go » pourra donc être activé à la demande. Dès lors, avez-vous entrepris des démarches auprès d'autres grandes enseignes du quartier, hormis « Zeeman » ?

Madame l'Échevine H. BENMRAH :

Nous avons effectivement sollicité d'autres enseignes, notamment « Colruyt ». Cependant, le dossier est actuellement bloqué car leur barrière est endommagée. Les discussions s'éternisent pour déterminer qui doit prendre en charge les frais de réparation. Je peux vous assurer que j'ai fait le nécessaire et que j'ai personnellement tenté de faire aboutir cette démarche.